



Revue post-compact du PDDAA
République du Bénin

Commentaires Préliminaires

Dakar, 13 Juin 2010

Panel de Revue Technique du PDDAA

Commentaires Preliminaires du rapport sur le PNIA de la Republique du Benin

Dakar, le 6 Juin 2010

Introduction

Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), en tant que programme de l'Union Africaine dans le cadre de son Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), représente un programme ambitieux de relance de la croissance du secteur agricole pour servir de moteur à la transformation économique et la réalisation de l'objectif du millénaire de réduction de pauvreté (OMD1) à travers l'Afrique. Le PDDAA cherche à aider les gouvernements africains à préparer des stratégies et plans d'investissement de qualité, à assurer des environnements de politiques sectorielles favorables à la mise en œuvre des plans, et à traduire ces plans en programmes efficaces à même de stimuler la croissance et la réduction de la pauvreté. Dans le cadre de l'agenda du PDDAA, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a élaboré une Politique Agricole (ECOWAP), qui a servi de cadre pour la mise en œuvre du PDDAA dans les états membres mais également au niveau régional. ECOWAP a également défini les orientations qui ont guidé le pacte régional du PDDAA qui a été adopté par la Commission, les organisations professionnelles régionales, et les partenaires au développement. Dans le cadre de la mise en œuvre du PDDAA, la Commission comme les états membres, après avoir organisé des tables rondes et signé des pactes définissant leurs objectifs stratégiques, actions prioritaires et modalités de partenariat, ont élaboré des programmes d'investissement détaillés qui spécifient les activités et le besoin de financement permettant de réaliser les objectifs du PDDAA aussi bien au niveau régional que national.

La revue technique post-compact est une étape critique dans la mise en œuvre opérationnelle des pactes et des plans d'investissement nationaux comme au niveau régional. Ce présent document résume les conclusions de la revue du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) de la République du Bénin. Le but de la revue est d'améliorer la qualité des PNIA afin d'assurer que toutes les mesures nécessaires et possibles sont prises pour réaliser les objectifs et les cibles tels que fixés dans le plan et définis dans l'agenda ECOWAP/PDDAA. La revue devrait être perçue et abordée comme un exercice devant faciliter une mise en œuvre réussie de la stratégie retenue durant la table ronde et traduite dans le pacte du PNIA.

Résumé des résultats de la revue

Dans l'ensemble le plan d'investissement de la République du Bénin est un ambitieux agenda pour réaliser des taux de croissance nécessaires pour atteindre l'objectif OMD1 de réduction de pauvreté. La mise en œuvre de cet agenda va requérir un environnement favorable, des capacités, des services et des partenariats. Cette revue fournit des éclairages et des recommandations qui peuvent contribuer à la réalisation de l'agenda.

1. Alignement avec la vision, les principes et les éléments de stratégie ECOWAP/PDDAA

Le plan d'investissement du Bénin prend en compte et s'aligne sur la vision, les principes et la stratégie de mise en œuvre du PDDAA. La sécurité alimentaire et nutritionnelle, la croissance économique et la réduction de la pauvreté constituent la fondation de ce plan qui demeure une priorité nationale.

Recommandations :

- A. Il faut identifier, analyser and relever les partenariats/alliances, y compris leurs rôles et responsabilités, au niveau national et régional, avec les partenaires au développement et le secteur privé, pour exploiter des complémentarités et la coopération. La consultation, concertation, coordination et la responsabilisation mutuelle (obligation de rendre compte) entre et avec les différents acteurs de développement (gouvernement, partenaires au développement, société civile, secteur privé, organisations paysannes, etc.) dans l'identification des priorités et leur mise en œuvre doivent être mises en avant et sous tendre le processus de relance de l'agriculture, de la croissance économique et la réduction de la pauvreté et la faim.

2. Cohérence avec les objectifs à long-terme de croissance et de réduction de la pauvreté

Si le PNIA est effectivement mis en œuvre et que ses objectifs déclarés, qui sont ceux du PSRSA¹, sont atteints, il est attendu qu'à l'horizon 2015 le PIB global, le PIB agricole et le PIB non agricole s'accroissent respectivement de 8,9%, 14,3% et 3,5% en moyenne. Les projections à l'horizon 2015 ont également indiqué que si ces taux de croissance sont réalisés, ils permettraient au Bénin de réaliser l'OMD de réduction de moitié de la pauvreté en 2015. Ces taux sont nettement supérieurs à ceux observés pendant la période pré-compact. Le taux de croissance du PIB global pendant cette période a été de 3,4% tandis que les taux de croissance du PIB agricole et du PIB non agricole ont été respectivement de 5,1% et 3,4%. Le PNIA appelle donc à une accélération de la croissance au niveau global et du secteur agricole de l'ordre d'environ 300% dans les 5 prochaines années, ce qui implique un changement drastique des systèmes de production agricoles du pays.

Le potentiel agricole et économique du Bénin justifie la recherche d'une croissance beaucoup plus forte que celle du PDDAA ou sous les tendances actuelles mais aussi un peu plus réaliste que les attentes du PNIA. Les objectifs de croissance du PSRSA qui sont retenus dans le PNIA permettraient au Bénin de réaliser la cible OMD de réduction de pauvreté en 2015. Mais ils exigent des changements considérables dans un horizon assez court pour le secteur agricole béninois. Le scénario alternatif OMD1-2020 mériterait d'être considéré. Il permettrait au Bénin de réaliser l'objectif de réduction de pauvreté 5 années plus tard mais avec des objectifs techniques beaucoup plus réalistes. Sous ce scénario, le taux de croissance requis du secteur agricole serait de l'ordre de 9%, ce qui correspondrait à doubler le taux actuel mais dans un horizon d'une dizaine d'années.

3. Intégration des bonnes pratiques dans les activités du PNIASA

Gestion durable des terres et des ressources en eau

¹ Le Bénin a adopté pour son le PNIA les objectifs du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA).

La promotion du développement de l'agriculture passera par des investissements visant à améliorer la base productive par des actions dans la gestion durable des eaux et des sols. Il sera nécessaire de mettre en œuvre des efforts considérables pour renforcer le potentiel de production à travers des aménagements pour la gestion durable des eaux et des sols accompagnés de politiques foncières incitantes pour stimuler et garantir les droits fonciers pour sécuriser et induire l'intensification agricole. Face aux défis des changements climatiques et leurs impacts sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en général, des actions visant l'intégration de cette dimension dans les politiques agricoles sont nécessaires en vue de développer des stratégies d'adaptation et de mitigation durables surtout en direction des populations rurales.

Développement des marchés et des capacités commerciales

Les programmes de développement proposés, en plus de l'aspect production, prennent en compte et visent l'amélioration de l'accès des producteurs ruraux aux opportunités économiques de marchés. Cependant, l'accès des producteurs ruraux aux marchés implique des investissements importants (infrastructures), le développement des chaînes de valeurs à fort potentiel de marché (exportation), le renforcement des capacités des producteurs et leurs organisations pour répondre efficacement aux besoins des marchés et aussi le renforcement des partenariats entre les secteurs public et privé. Il faudra des appuis et mesures d'encouragement supplémentaires pour favoriser le développement des marchés agricoles. Il faut aussi élaborer des politiques visant à promouvoir et renforcer le commerce intra-régional et à éliminer les entraves aux marchés.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle des couches vulnérables

Les programmes proposés dans le plan visent principalement l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle par la provision et l'accroissement de produits agricoles et animaux et aussi la facilitation à l'accès aux marchés. Cependant, le ciblage des groupes vulnérables (surtout les femmes et les enfants) aux crises d'insécurité alimentaire, les contraintes liées à l'augmentation de la production et l'amélioration de l'accès aux marchés par les groupes cibles et l'identification des niveaux et taux de changement des indicateurs clés de sécurité alimentaire et nutritionnelle nécessaires pour guider les actions en direction de ces groupes devraient faire parti des priorités du plan. Ceci pouvait se faire à travers la mise en place de filets de sécurité et d'un mécanisme d'alerte et de gestion des risques. Ceci devrait permettre de renforcer la résilience des groupes vulnérables et leur capacité productive afin de mieux répondre aux chocs. L'atteinte de ces objectifs passe aussi par la mise en œuvre d'actions à envergure intersectorielle touchant les autres secteurs tels que la santé, l'éducation, et la protection sociale.

4. Réalisme technique et financier

Il ressort de ces estimations, par exemple, que la réalisation de l'objectif OMD de réduction de pauvreté à l'horizon 2015 nécessite un niveau de financement qui correspond environ au tiers du budget prévu originalement pour le PNIA, 580 Mrd contre 1.800 Mrd de FCFA². Le coût original du PNIA paraît donc surévalué sur la base des rapports historiques entre dépenses publiques et résultats en termes de croissance économique et sectorielle. Le scénario OMD1-2020 est également nettement moins coûteux que le PNIA, bien qu'il s'étale sur 10 ans, compare aux 5 années du PNIA. Il devrait, par conséquent, être possible de réaliser les objectifs du PNIA avec un niveau de financement moins élevé, d'où la nécessité de revoir dans la mise en œuvre le choix des activités, leur coût, ainsi que leur apport en terme de croissance sectorielle.

Le budget total révisé du PNIA est considérable moins élevé que le budget initial, mais il fait toujours appel à un taux de croissance des dépenses budgétaires de 20% annuellement. Par ailleurs, le montant total du budget est très proche du besoin de financement requis pour la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté en 2015, supposant une élasticité de la croissance agricole par rapport aux dépenses publiques à hauteur de la moyenne

² Le besoin de finance du scénario OMD1-2015 est estimé à 580 Mrd dans l'hypothèse d'une faible élasticité (observée au Bénin) de la croissance par rapport aux dépenses de 0.27. Il décline à 450 Mrd en assumant une élasticité comparable à la moyenne africaine de 0.37.

africaine, qui est de 30% supérieure a celle qui a été estimée pour le Bénin. Par conséquent, il sera impératif de veiller sure les capacités de mobilisation financières et de planification et d'exécution technique du PNIA.

Contenu

1. Introduction	1
2. Contexte de la revue	2
3. Les composantes, la méthodologie, les critères et les outils de la revue.....	4
4. CUA/NEPAD Examen de la plan d'investissement du Benin.....	5
Component 1: Alignment with CAADP vision, principles and strategy elements	5
Component 2: Cohérence avec les options de croissance à long terme et de	
réduction de la pauvreté	Error! Bookmark not defined.
Composante 3: Adoption des bonnes pratiques dans les éléments majeurs du	
programme.....	12
Component 4: Alignement avec les engagements du pays.....	19
Component 5: Réalisme de l'Operationalisation	20
Annexe 1: Guide du PDDAA post-Compact.....	23
Annexe 2: Les 13 points de la CEDEAO après - Cotonou	23
Annexe 3: Modèle de feuille de route de post revue PDDAA.....	24

1. Introduction

Ce rapport renseigne sur les résultats de la revue du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) du Bénin datant du mois de mai 2010.

Le PNIA présente quatre sous-programmes stratégiques, à savoir:

- (i) Sous-programme production végétale
- (ii) Sous-programme élevage
- (iii) Sous-programme pêche et aquaculture
- (iv) Administration et gestion du secteur

L'objectif du PNIA du Bénin est d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Bénin, à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à la réduction de la pauvreté. La mise en œuvre de ce plan va induire un taux de croissance moyen de 8,9% du PIB global et de 14,3% du PIB agricole et une réduction de 63% de la pauvreté.

Le programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) a été adopté par les chefs d'Etat africains lors du Sommet de Maputo tenu en 2003. Il tenait alors lieu de stratégie pour transformer l'agriculture africaine et combattre de façon durable la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Le PDDAA annonce une ère nouvelle dans le développement international et est non seulement en train de transformer le secteur agricole largement négligé jusqu'ici mais encore de créer des partenariats uniques et novateurs en matière de développement.

Le programme détaillé et inclusif a été témoin de la mise en oeuvre sans précédent de:

- (i) Formulation interministérielle de stratégies intersectorielles et de plans d'investissement qui sont dirigés et appropriés par les pays eux-mêmes ;
- (ii) L'implication du secteur privé de la société civile et des organisations de producteurs dans l'identification des priorités pour une croissance dont le moteur sera l'agriculture ;
- (iii) De la mobilisation d'une expertise technique de l'ensemble du continent pour l'établissement de cadres de politiques de guides et outils de mise en œuvre qui fournissent une base sûre et vont guider une planification basée sur l'expérience éprouvée ; et
- (iv) Le rassemblement des partenaires au développement et des agences bilatérales dans le dialogue et la planification.

Le PDDAA constitue maintenant un programme de transformation sociale ayant une très grande influence sur la transformation de l'architecture de l'aide au développement et de la planification du développement. Le PDDAA offre de nombreuses opportunités de création de valeur car il apporte un soutien à la mise sur pied de plans détaillés d'investissement agricole s'accompagnant de systèmes comparables de suivi – évolution, de revues indépendantes des aspects politiques, techniques et financiers des plans, de revues par les pairs et de renforcement de capacités.

L'approche PDDAA gagne du terrain, créant une pression positive des pairs entre les gouvernements africains pour l'élaboration des stratégies de qualité et des plans d'investissement, la création d'un environnement propice à la mise en œuvre des plans et la transformation de ces plans en programmes à même de stimuler la croissance et réduire la pauvreté de façon efficace. Comme suite à un processus ayant impliqué toutes les parties prenantes de la région, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a élaboré une politique agricole dénommée ECOWAP, pour la mise en œuvre du PDDAA dans la sous région. L'ECOWAP a été adoptée le 19 janvier 2005 à Accra par les chefs d'Etats et de gouvernement de la région. L'ECOWAP est basée sur une vision préconisant la construction d' «une agriculture moderne et durable, fondée sur des exploitations familiales efficaces et performantes et sur le développement des entreprises agricoles grâce à la participation du secteur privé. Elle vise à garantir que l'agriculture soit non seulement

productive et compétitive sur les marchés communautaires et internationaux, mais assure également la sécurité alimentaire et constitue une source de revenu décent, pour ses opérateurs".

Le programme régional d'investissement agricole (PRIA) de la CDEAO et les programmes nationaux d'investissement agricole (PNIA) mettent l'accent sur six domaines thématiques qui combinent les trois domaines thématiques de l'ECOWAP et les quatre piliers du PDDAA:

- (i) L'amélioration de la gestion de l'eau;
- (ii) Le développement durable des exploitations agricoles;
- (iii) Une gestion améliorée des autres ressources naturelles;
- (iv) Le développement des filières agricoles et le renforcement du marché;
- (v) La consolidation des institutions,
- (vi) la réduction de l'insécurité alimentaire.

Les résultats de ces plans ont été validés et les modalités de leur application sont contenues dans les pactes signés entre les partenaires techniques et financiers, acteurs de la société civile et les organisations socioprofessionnelles des agriculteurs, lors de conférences nationales sur le financement de l'agriculture.

Ce rapport fournit des informations sur la revue faite du Programme National d'Investissement Agricole faite par la CUA / NEPAD. Le rapport porte essentiellement sur la cohérence avec les principes et cadres du PDDAA tels que définis dans des documents plus élaborés tels que les Guide du PDDAA et Cadres des Piliers. La revue salue les efforts du Gouvernement du Bénin dans l'élaboration d'un plan détaillé pour lutter contre la pauvreté, la faim et répondre aux besoins nutritionnels de ses populations dans le contexte du PDDAA. La présente revue propose des domaines à considérer pour le renforcement des PNIA afin qu'ils contribuent plus efficacement à la réalisation des objectifs du PDDAA et améliorent leur impact dans le pays. Les questions fondamentales qui ont été posées lors de la revue du plan figurent dans la Guide de mise en œuvre du PDDAA, dans le Guide de revue post – compact, et dans le Guide inter-piliers pour la mise en œuvre du PDDAA lui-même basé sur les documents plus détaillés intitulés Cadres des piliers et les documents d'accompagnement sur l'élevage, les pêches et la foresterie.

2. Contexte de la revue

La CEDEAO et ses Etats membres ont joué un rôle prépondérant dans la promotion du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), une initiative du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) qui est un programme de l'Union africaine. Douze des quinze Etats membres de la CEDEAO, plus la communauté économique régionale de la CEDEAO elle-même ont signé leurs compacts. En vertu de ces compacts les Etats membres s'engagent à faire un effort pour atteindre voire dépasser le seuil de 10% du budget national alloué au développement agricole, afin d'atteindre un taux de croissance annuelle de 6% dans le secteur agricole.

Après la signature de leurs stratégies, les pays ont élaboré leurs plans d'investissement national dans le cadre du PDDAA. Les plans d'investissements sont alors soumis à l'examen technique mené par la Commission de l'Union africaine, l'agence de planification et de coordination du NEPAD (NPCA), les institutions piliers et la région. Cette revue technique post – compact est une étape critique dans la mise en œuvre opérationnelle des stratégies par pays et des plans d'investissement. L'objectif principal est d'évaluer collectivement :

- (i) la probabilité pour les programmes d'investissement de réaliser la croissance et les perspectives de réduction de la pauvreté énoncées dans les différents scénarios en fonction des stratégies choisies, réalisées pour la table ronde et résumées dans les brochures des différentes tables rondes;
- (ii) l'utilisation dans la conception des programmes d'investissement ci-dessus des meilleures pratiques et d'autres conseils techniques identifiés dans les documents cadres des piliers;

- (iii) le réalisme technique (alignement des ressources sur les résultats) et l'adéquation des arrangements institutionnels développés dans les programmes;
- (iv) l'intégration des principes du PDDAA à savoir une revue et un dialogue inclusifs, et
- (v) la cohérence avec les principes budgétaires et les engagements en matière d'aide au développement convenus dans le Pacte.
- (vi) l'adéquation des arrangements institutionnels pour une mise en œuvre efficace et efficiente, y compris les outils de partage de l'information et des connaissances, le suivi-évaluation et l'évaluation continue et l'apprentissage ;
- (vii) la pertinence et la cohérence entre les politiques , les modalités d'exécution et de mise en oeuvre et les domaines d'investissement, les priorités ou les objectifs du programme ;
- (viii) la pertinence et la faisabilité des indicateurs d'impact et l'amélioration du système de la capacité et la répartition des responsabilités ;
- (ix) l'étendue et la qualité du dialogue, la revue des pairs et le système de responsabilité mutuelle pouvant contribuer et relier le plan aux objectifs d'intégration régionale.

Le but de la révision n'est pas de valider ou d'évaluer les programmes d'investissement et d'autres éléments de l'agenda post-compact. Il s'agit plutôt de s'assurer que toutes les mesures possibles sont prises pour faire en sorte que les objectifs et les cibles fixés dans le plan et définis dans l'agenda du PDDAA soient atteints. La revue doit être considérée et abordée comme un exercice visant à préparer le terrain pour la réussite de la mise en œuvre des plans approuvés à la table ronde consacrée et reflétés dans le compact et le PNIA.

Les résultats de la revue devrait donc être un ensemble de recommandations concrètes et réalisables pour :

- (i) la mobilisation immédiate de l'expertise requise, des compétences et des partenariats pour une mise en œuvre immédiate sur le terrain ;
- (ii) l'établissement d'un mécanisme visant à faciliter l'engagement des bailleurs de fonds dans le financement et donc de dégager les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de financement des plans dans un délai raisonnable ;
- (iii) la rationalisation du processus d'examen et d'évaluation et les normes pour accélérer le traitement des dossiers par les donateurs individuels, et
- (iv) la mise en place de systèmes de connaissance pour une revue inclusive, le suivi-évaluation, la responsabilité mutuelle, l'évaluation de l'apprentissage et de l'impact, y compris les consultations en cours et le dialogue pour améliorer la mise en œuvre ainsi que le développement et la conception de nouveaux programmes.

Une fois revus et ajustés, les plans d'investissement sont présentés à la communauté internationale à l'occasion d'une réunion d'affaires convoquée pour l'approbation et la mobilisation des ressources additionnelles pour combler les déficits de financement. Etant donné que le PDDAA est reconnu au plan continental comme la référence en matière de qualité dans la définition des plans d'investissement, les partenaires au développement traditionnels et émergent, le secteur privé et les nouvelles structures de financement respectent les recommandations et les reconnaissances du PDDAA.

Sous la direction des équipes de pays, les stratégies seront mises en œuvre avec :

- (i) des documents détaillés de projet et d'évaluation des coûts,
- (ii) la création ou le renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation,
- (iii) le renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre,
- (iv) un changement de politique afin d'assurer un environnement favorable,
- (v) la création ou le renforcement des éléments institutionnels nécessaires à un environnement favorable,
- (vi) la mise en cohérence des réformes à long terme liées à d'autres stratégies du domaine agricole, de réduction de la pauvreté, des approches sectorielles et des programmes sectoriels pertinents.

3. Les composantes, la méthodologie, les critères et les outils de la revue

L'approche de base de la revue consiste à évaluer les actions proposées et les résultats des programmes par rapport aux principes et objectifs du PDDAA et aux objectifs, pratiques et approches du pays tels que définis et consentis dans le Pacte PDDAA signé par le pays en question. Les critères sont l'évaluation de la cohérence ou de l'absence des programmes à l'aide des indicateurs ci-dessus. Les principales composantes et les outils de la revue sont les suivants :

- (i) L'alignement sur les principes valeurs et objectifs du NEPAD-PDDAA: la mise en œuvre du guide d'exécution du PDDAA définissant la vision, les principes, les éléments de stratégie de base et les attentes en matière d'impact ;
- (ii) La cohérence et la compatibilité avec les objectifs et cibles à long terme de croissance et de réduction de la pauvreté indiqués dans les brochures de la table ronde ainsi que les documents d'information technique mesurant la productivité agricoles à long terme, la croissance, la performance commerciale et les résultats liés à la pauvreté ;
- (iii) L'incorporation de meilleures pratiques techniques et questions relatives aux domaines prioritaires du PDDAA: Les documents relatifs aux cadres des piliers portant sur les questions stratégiques clés, les éléments de base du programme et les meilleures pratiques;
- (iv) La qualité et la disponibilité opérationnelle de mise en œuvre et l'alignement sur les engagements pris lors de la signature du Pacte: Le pacte du PDDAA précisant les engagements aux plans politique, budgétaire de l'aide au développement, de la revue et du dialogue;
- (v) Les programmes d'investissement détaillés montrant les intrants, les produits, les résultats attendus et les arrangements institutionnels;
- (vi) Les lignes directrices de coordination des donateurs pour le soutien au PDDAA au niveau des pays, décrivant les modalités de l'engagement entre les agences locales partenaires au développement, les gouvernements et autres parties prenantes.

La revue se déroule suivant cinq axes plus larges, à savoir:

La Composante 1 se penche sur l'alignement sur les principes et les éléments de stratégie du PDDAA pour s'assurer que tous les éléments de la vision, les principes et éléments fondamentaux de la stratégie, tels que définis à l'Annexe I du Guide Post Compact du PDDAA sont reflétés dans les programmes du pays et, s'il ya des lacunes , les identifier afin d'assurer un alignement complet.

Outil: Guide pour la mise en œuvre du PDDAA

La Composante 2 examine la cohérence du plan et de l'impact potentiel sur la croissance à long terme et les options de réduction de la pauvreté. Cette section évalue si :

- (i) les objectifs de croissance globale sont énoncés ou induits dans les plans, en général, et
- (ii) les changements dans les différents sous-secteurs et les objectifs connexes, en particulier, s'écartent de la performance sectorielle et des résultats sous-jacents des scénarios stratégiques à long terme en matière de réduction de la pauvreté. Par exemple, chacun de ces scénarios est lié aux changements nécessaires au niveau des taux de croissance du sous-secteur dans la performance commerciale, le niveau global des dépenses publiques, et les hypothèses concernant l'efficacité des politiques du secteur.

Cette composante présente également un profil comparatif de pays, sur la base d'une douzaine d'indicateurs PDDAA suivi par ReSAKSS pour tous les pays d'Afrique, pour montrer le statut actuel de chaque pays par rapport à ses pairs, et ainsi identifier les lacunes à combler.

Outils : Brochures, documents techniques, documents relatifs au programme d'investissement

La Composante 3 cherche à établir si le plan d'investissement comprend l'adoption des meilleures pratiques et l'inclusion d'éléments de base du programme. L'objectif de cette évaluation est de déterminer les points où une définition plus claire et une plus grande compréhension des enjeux stratégiques sont nécessaires et également de voir si une meilleure intégration des bonnes pratiques peut contribuer à améliorer la conception des plans et maximiser l'impact de la croissance. Le Guide post-Compact PDDAA en ses Annexes II et IV présente un ensemble de guides et d'outils spécifiques, préparés par les institutions piliers, qui fournissent des critères et des méthodes pas à pas pour concevoir des plans de haute qualité.

Outils : Documents cadre du pilier et guides et outils de mise en œuvre des piliers et outils

La Composante 4 met l'accent sur l'alignement sur les engagements relatifs au Pacte et son objectif est de s'accorder sur: (i) un plan d'action commun pour respecter les engagements en matière de politique de budget et d'assistance (ii) identifier et confirmer les modalités d'examen mutuel, y compris les forums de dialogue et les systèmes de connaissances pour suivre et faire rapport sur ces engagements.

Outils : Compact PDDAA, Brochure 5 et les lignes directrices des donateurs pour le soutien du PDDAA au niveau des pays

La Composante 5 se penche sur le réalisme opérationnel des programmes d'investissement et vise à vérifier et à confirmer la pertinence du contenu, du coût et des arrangements institutionnels, et, si nécessaire, à identifier les améliorations à apporter aux plans opérationnels et de la conception pour une mise en œuvre réussie. La tâche de cette section est de vérifier lesquels des principaux éléments figurant au tableau 1 du Guide Post Compact PDDAA sont consignés dans les plans d'investissement.

Outils : programmes d'investissement détaillés

4. CUA/NEPAD Examen de la plan d'investissement du Bénin

Composante 1: Alignement avec la vision, les principes et les éléments de stratégie du PDDA

C1.1 Alignement avec la vision, les principes et les éléments de la stratégie du PDDA

- ✓ Le plan d'investissement du Bénin à travers (i) l'objectif global d'amélioration des performances de l'agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Bénin, à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à la réduction de la pauvreté et (ii) les axes stratégiques d'intervention (facteurs et conditions de production, conditions de mise en marchés) est en ligne avec la vision du PDDAA. Il est cohérent avec les politiques, stratégies et programmes au niveau national ainsi qu'avec les principes et objectifs du PDDAA. Pour la réalisation d'une croissance plus rapide et soutenue en vue d'atteindre l'OMD1, le Bénin s'engage à renforcer les capacités institutionnelles, à accroître la productivité agricole et mener des réformes d'accompagnement nécessaires dans l'objectif d'atteindre un taux de croissance d'au moins 9% du PIB agricole. Il prévoit d'allouer 10% de son budget au secteur agricole.
- ✓ Le partenariat est mentionné dans le plan. Il est fait mention d'adoption d'une démarche participative, consensuelle et de dialogue pleinement internalisé par tous les acteurs du secteur agricole. Un cadre institutionnel conjointement adopté par tous les acteurs devra accompagner les principes du PSRSA.

- ✓ Sur le plan du dialogue et de l'obligation mutuelle de rendre compte, le plan mentionne la table ronde organisée les 15 et 16 octobre 2009 sur le plan stratégique de relance du secteur agricole.

Le partenariat aussi bien inter-sectoriel qu'avec les autres acteurs notamment le secteur privé, les collectivités n'est pas bien développé dans le plan. Les rôles et les responsabilités des différents acteurs et comment les partenariats et les alliances seront mis en œuvre ne sont pas clairement définis. Il n'y a pas assez d'informations permettant d'apprécier le processus de consultation/dialogue avec et entre les différents acteurs dans l'élaboration du plan. Le plan ne mentionne pas comment les complémentarités régionales seront exploitées. Aussi, les projections à l'horizon 2015 avaient également indiqué que les taux de croissance sous le scénario de la SDR n'étaient pas assez forts pour permettre au Togo de réaliser l'OMD de réduction de moitié de la pauvreté en 2015.

Recommandations :

- a) Le partenariat aussi bien inter-sectoriel qu'avec les autres acteurs notamment le secteur privé, les collectivités méritent une attention particulière dans le plan. En effet les rôles et responsabilités des différents acteurs et comment les partenariats et alliances seront mis en œuvre méritent d'être beaucoup plus élaborés (accent aussi sur les complémentarités).
- b) Il serait nécessaire de mettre en évidence le processus de dialogue/consultation/concertation ayant eu lieu entre les différents acteurs en proposant des mécanismes de fonctionnement d'une plateforme de dialogue.
- c) Le plan devrait faire ressortir les complémentarités régionales et comment celles-ci seront exploitées pour contribuer à l'atteinte des objectifs de développement agricole et de croissance économique, surtout vu la position stratégique du pays dans l'espace sous régional où il partage des frontières avec beaucoup de pays, notamment avec le Nigeria.

1.3 Alignement avec les engagements du Pacte

- ✓ Le plan est une priorité nationale dont la mise en œuvre passe par une série de mesures qui sont portées au plus haut niveau par le Chef de l'Etat du Bénin, notamment (i) les efforts concourant à l'existence d'un cadre législatif et réglementaire incitatif et favorable aux investissements privés dans le secteur agricole et rural ; (ii) la mise en place d'un mécanisme de financement durable et (iii) la rationalisation de la gestion des projets et programmes au sein du MAEP.
- ✓ Le Plan National d'Investissement Agricole du Bénin (PNIA) fait de l'agriculture le pilier de relance de la croissance économique du Bénin et la rend capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire de la population et contribuer au développement économique et social du Bénin, pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la réduction de la pauvreté. Il est ancré dans les politiques et stratégies déjà définies par le pays.

Recommandations :

- a) Il faudrait, notamment, clarifier dans le plan le caractère inclusif du processus, la participation de tous les acteurs doit être renseignée, ainsi que la création d'une plateforme de dialogue avec des règles de fonctionnement bien établies est nécessaire.

C1.4 Equilibre du Programme

Le plan mentionne 4 programmes prioritaires dont 3 sont axés principalement sur le développement de filières et un 4ème sur l'administration et la gestion du secteur agricole. Il est sous-entendu

Il n'y a pas assez d'informations pour apprécier si le plan est bien équilibré pour adresser de manière intégrée et cohérente les 4 piliers par exemple.

Recommandations :

- a) Il est nécessaire de formuler dans chacun des programmes le niveau de participation aux objectifs recherchés en accords avec ceux du PDDAA.

C1.5 Collaboration interministérielle et coordination

Il n'y a pas d'informations assez détaillées dans le plan pour évaluer le niveau de collaboration et de coordination interministérielle dans le processus d'élaboration du plan et sa mise en œuvre. Il n'est pas fait mention aussi du degré d'implication des autres services ministériels dans le processus de consultation ayant abouti à l'identification des priorités du plan.

Recommandations :

- a) il serait judicieux de mentionner dans le plan le niveau de consultation/concertation des autres services ministériels dans l'identification des priorités
- b) montrer aussi le rôle des autres services dans l'atteinte des objectifs des différents piliers (exemple, santé, éducation, finances, agriculture/recherche, etc.)

C1.6 Consultation des acteurs

- ✓ La mise en œuvre du plan repose sur 5 principes directeurs à savoir la participation et la responsabilisation de tous les acteurs selon leur mandat, le renforcement des capacités des acteurs et la mise à leur disposition des ressources requises, la répartition claire des rôles et des responsabilités entre les principaux acteurs, le partenariat public-privé pour le développement agricole, et le recentrage du rôle de l'Etat sur ses fonctions régaliennes. Un cadre institutionnel de mise en œuvre est prévu pour favoriser et renforcer le dialogue entre acteurs clés signataires du pacte, aux niveaux micro, méso et macro et qui permettra de capitaliser les investissements dans une approche de « partenariat public - privé ».

Recommandations :

- a) Indiquer dans le plan le processus de consultation ayant conduit à identifier les priorités du plan.
- b) Renseigner sur les rôles et responsabilités des acteurs dans le processus de consultation ayant conduit à l'identification et la définition des priorités et aussi dans la mise en œuvre du plan.

C1.7 Implication du secteur privé

- ✓ Le plan fait mention de la participation/contribution du secteur privé dans la mise en œuvre du plan, à travers notamment les filières.

Le plan ne donne pas de détails sur comment se fera la participation/contribution du secteur privé dans la mise en œuvre du plan. Peu d'informations existent sur le rôle du secteur privé au niveau du développement des filières.

Recommandations :

- a) L'approche filière doit être complétée par la mise en place de chaînes de valeur qui mobilisent les acteurs privés à tous les échelons et autorisent ainsi une distribution des rôles entre acteurs publics et privés.

1.9 Statut sur l'harmonisation des donateurs

Le plan ne donne pas d'indication sur les programmes financés par les donateurs et comment les interventions des différents programmes financés par ces donateurs vont être intégrés dans le plan.

Recommandations:

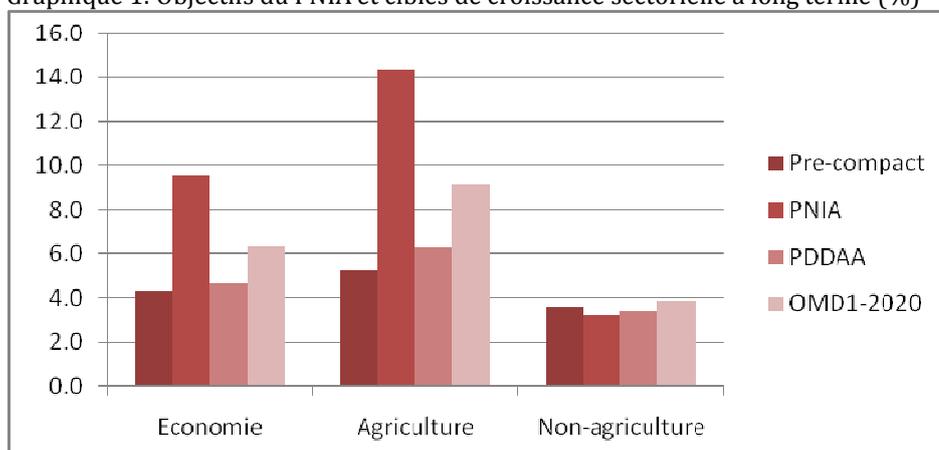
- a) Renseigner sur les programmes en cours et comment ceux-ci seront mis en cohérence avec ceux proposés dans le plan.

Composant 2: Cohérence avec les options de croissance à long terme et de réduction de la pauvreté

2.1 Les résultats du PNIA compares aux objectifs de croissance à long terme et de réduction de la pauvreté

Si le PNIA est effectivement mis en œuvre et que ses objectifs déclarés, qui sont ceux du PSRSA³, sont atteints, il est attendu qu'à l'horizon 2015 le PIB global, le PIB agricole et le PIB non agricole s'accroissent respectivement de 8,9%, 14,3% et 3,5% en moyenne. Les projections à l'horizon 2015 ont également indiqué que si ces taux de croissance sont réalisés, ils permettraient au Bénin de réaliser l'OMD de réduction de moitié de la pauvreté en 2015. Ces taux sont nettement supérieurs à ceux observés pendant la période pré-compact. Le taux de croissance du PIB global pendant cette période a été de 3,4% tandis que les taux de croissance du PIB agricole et du PIB non agricole ont été respectivement de 5,1% et 3,4%. Le PNIA appelle donc à une accélération de la croissance au niveau global et du secteur agricole de l'ordre d'environ 300% dans les 5 prochaines années, ce qui implique un changement drastique des systèmes de production agricoles du pays. Le potentiel agricole et économique du Bénin justifie la recherche d'une croissance beaucoup plus forte que celle du PDDAA ou sous les tendances actuelles mais aussi un peu plus réaliste que les attentes du PNIA. Un scénario alternatif qui a été préparé lors de la table ronde et qui consistait à atteindre l'objectif de pauvreté des OMD en 2020 mériterait d'être considéré (voir Graphique 1). Sous ce scénario, le taux de croissance requis du secteur agricole serait de l'ordre de 9%, ce qui correspondrait à double le taux actuel mais dans un horizon d'une dizaine d'années.

Graphique 1: Objectifs du PNIA et cibles de croissance sectorielle à long terme (%)



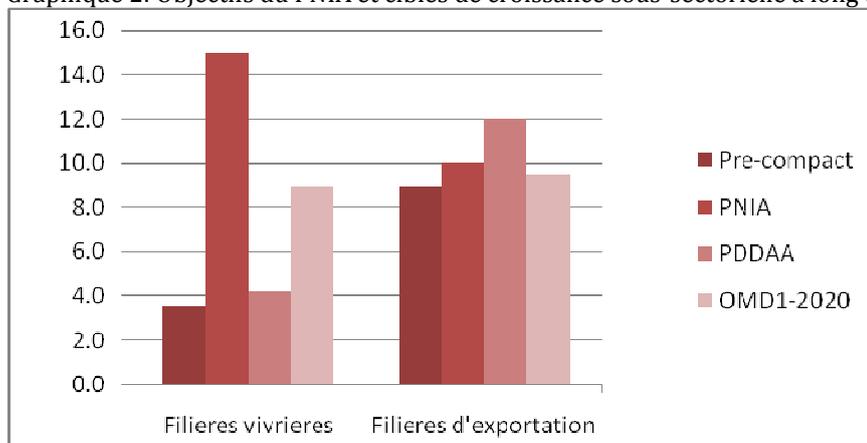
2.2 Croissances Sous-sectorielles sous le PNIA compares aux objectifs a long terme

Le PNIA du Bénin indique des niveaux de production à atteindre à l'horizon 2015 pour plusieurs filières agricoles. Comme dans le cas du secteur agricole dans sa globalité, les taux de croissance par filières sont également largement supérieurs aux performances pré-compact du pays (Graphique 2). Le graphique illustre ici aussi l'avantage du scénario 2020, qui n'est seulement paraît plus réaliste mais également fait appel à des taux de croissance mieux équilibrés entre les différents sous-

³ Le Bénin a adopté pour son le PNIA les objectifs du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA).

secteurs, non seulement par rapport au PNIA mais également aux tendances actuelles (pre-compact).

Graphique 2: Objectifs du PNIA et cibles de croissance sous-sectorielle à long terme (%)



A. 2.3 Les couts du PNIA comparés aux besoins de financement à long terme

Le besoin de financement total du PNIA se chiffre à environ 1.800 Mrd de FCFA, dont la majeure partie est allouée à l'aménagement agricole et aux intrants agricoles⁴ qui comptent, respectivement, pour 40% et 35% du total (Tableau 1). Comme indiqué dans le Graphique 3, le budget du PNIA fait le double du niveau de financement requis à long terme pour atteindre l'OMD1 en 2020 et le triple du niveau requis pour réaliser l'OMD1 en 2015 (voir Brochure 4). Les besoins de financement pour les scénarios OMD1-2015 et OMD1-2020 sont estimés sur la base des rapports empiriques au Bénin entre les dépenses publiques et la croissance agricole et économique globale, d'une part, et entre la croissance et la réduction de la pauvreté, d'autre part. Il ressort de ces estimations, par exemple, que la réalisation de l'objectif OMD de réduction de pauvreté à l'horizon 2015 nécessite un niveau de financement qui correspond environ au tiers du budget prévu originalement pour le PNIA, 580 Mrd contre 1.800 Mrd de FCFA⁵. Le cout original du PNIA paraît donc surévalué sur la base des rapports historiques entre dépenses publiques et résultats en termes de croissance économique et sectorielle. Le scénario OMD1-2020 est également nettement moins coûteux que le PNIA, bien qu'il s'étale sur 10 ans, compare aux 5 années du PNIA. Il devrait, par conséquent, être possible de réaliser les objectifs du PNIA avec un niveau de financement moins élevé, d'où la nécessité de revoir dans la mise en œuvre le choix des activités, leur cout, ainsi que leur apport en terme de croissance sectorielle.

C'est ce que le Bénin semble avoir fait en élaborant une nouvelle version du PNIA dont le besoin de financement pour la période 2010-2015 est évalué à 436.3 milliards de FCFA. Ce nouveau besoin de financement du PNIA équivaut à un budget moyen annuel de 72.7 milliards de FCFA, soit plus de deux fois les dépenses agricoles exécutées en 2008 à hauteur de 32.4 milliards de FCFA. Il devrait être néanmoins réalisable. Il équivaut également au besoin de financement du scénario OMD1-2015 en assumant une élasticité de la croissance par rapport aux dépenses publiques correspondant à la moyenne africaine de 0.37, à savoir 450 Mrd de FCFA⁶. La valeur plus élevée de l'élasticité implique une plus grande efficacité dans la planification et l'exécution des programmes d'investissement. Il sera important d'accorder beaucoup et assez d'attention à ces deux aspects du PNIA. Par ailleurs, le besoin révisé de financement du PNIA indique que le budget doit quand même croître à un rythme

⁴ Engrais et produits phytosanitaires et vétérinaires

⁵ Le besoin de finance du scénario OMD1-2015 est estimé à 580 Mrd dans l'hypothèse d'une faible élasticité (observée au Bénin) de la croissance par rapport aux dépenses de 0.27. Il décline à 450 Mrd en assumant une élasticité comparable à la moyenne africaine de 0.37.

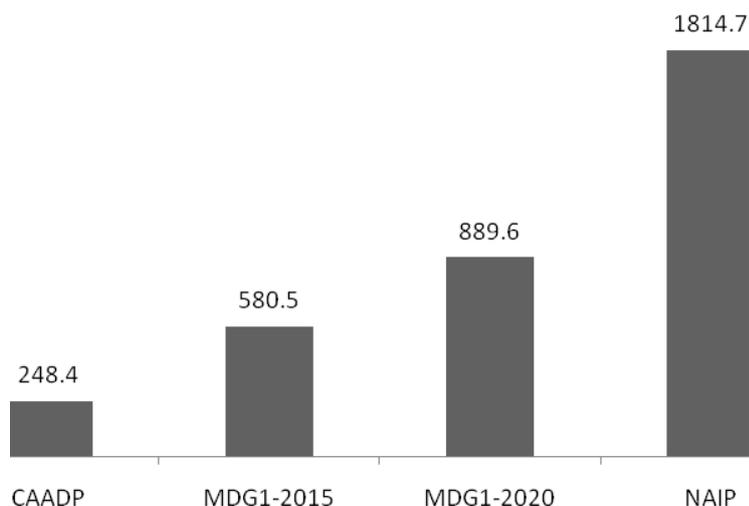
⁶ Le montant de 580 Mrd cité plus haut est basé sur une élasticité de 0.27 telle qu'observée réellement au Bénin.

annuel de près de 20 % par an, comparé à une croissance de 5 % observée entre 2003 et 2008. Aussi, la part du budget agricole dans le budget total devra croître de 4.6% en 2008 à 17.6% en 2015. Il ressort de ce qui précède que les capacités de mobilisation interne des ressources financières et pour l'exécution des programmes doivent être considérées sérieusement

Tableau 1: Composition du PNIA du Bénin

Composantes	Montant (millions)		Part du Budget
	FCFA	\$US ⁷	%
Aménagement agricole	624008,9	1386,7	34,4
Mécanisation agricole	36232,7	80,517	2,0
Semences améliorées	108972,2	242,16	6,0
Engrais, produits phytosanitaires et vétérinaires	724143,7	1609,2	39,9
Crédit agricole	113970,0	253,27	6,3
Formalisation de l'accès au foncier	5705,4	12,679	0,3
Connaissance professionnelle et innovations	148311,8	329,58	8,2
Marchés	53365,3	118,59	2,9
Total	1814710	4033	100

Graphique 3: Budgets du PNIA, du CAADP et de l'OMD1 (milliards de FCFA)



2.4 Les effets du PNIA sur la Pauvreté comparés aux objectifs à long terme

Si les objectifs de croissance du PNIA sont atteints, le taux de pauvreté au Bénin serait de 11% en 2015 contre la cible OMD1 de 13%. Si la tendance de croissance induite par le PNIA était soutenue jusqu'en 2020, le taux de pauvreté serait réduit davantage à 5% (voir Graphique 4). Sous le scénario OMD1-2020, la réduction du taux de pauvreté à 13% serait atteinte en 2020. Ainsi, le taux de pauvreté qui résulterait de la réalisation des taux de croissance du PNIA à l'horizon 2020 serait de 61% inférieur au niveau qui serait atteint sous le scénario OMD1-2020. Quant au taux de croissance agricole réalisable avec le PNIA, il serait de 57% supérieur au taux requis sous le

⁷ Taux de change: 450 FCFA par \$US.

scenario OMD1-2020 (Tableau 4). Il reste cependant que cette meilleure performance du PNIA comparée au scenario OMD1-2020 ne suffit pas pour justifier le niveau de dépenses considérablement plus élevé qui sont actuellement prévues sous le PNIA. Le Bénin peut considérer deux options: (i) aligner les objectifs et activités du PNIA à ceux décrits dans le scenario OMD1-2020 ou (ii) maintenir les objectifs du PNIA mais réajuster les activités et les coûts afin de les aligner au contenu du scenario OMD1-2015.

Graphique 4: Taux de pauvreté (%)

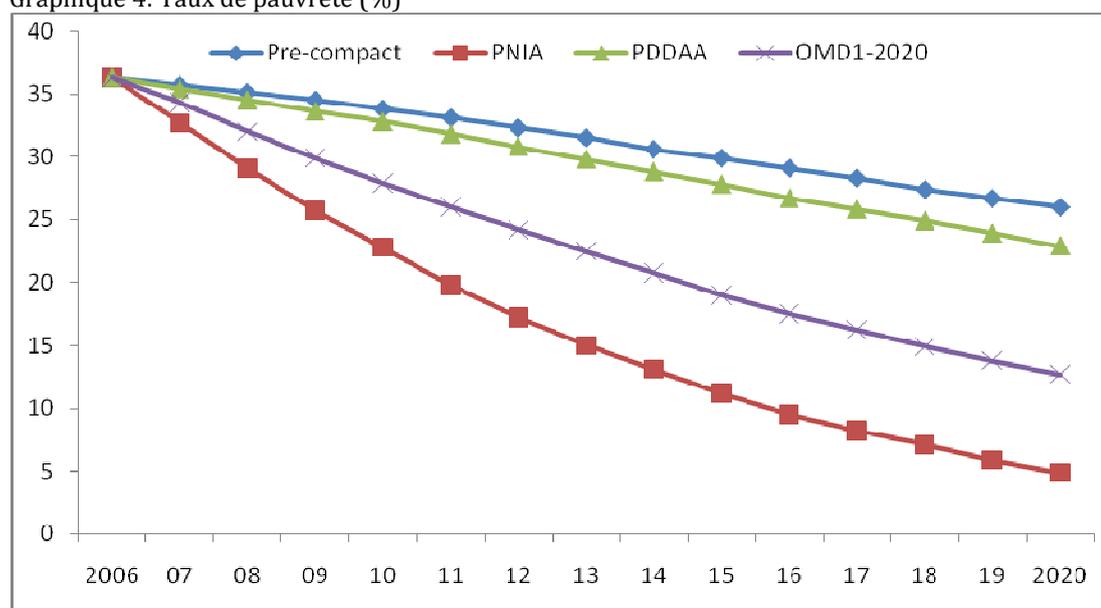


Tableau 4: Composition de la croissance dans les scénarios PNIA et OMD1-2020 (%)

	PNIA	OMD1-2020	Différence
All	14,3	9,1	57,1
Filières vivrières	15,0	9,0	66,7
Filières d'exportation	10,0	9,5	5,3

2.5 Conclusions et Recommandations:

- Les objectifs de croissance du PSRSA qui sont retenus dans le PNIA permettraient au Bénin de réaliser la cible OMD de réduction de pauvreté en 2015. Mais ils exigent des changements considérables dans un horizon assez court pour le secteur agricole béninois. Le scénario alternatif OMD1-2020 mériterait d'être considéré. Il permettrait au Bénin de réaliser l'objectif de réduction de pauvreté 5 années plus tard mais avec des objectifs techniques beaucoup plus réalistes;
- Le budget total révisé du PNIA est considérable moins élevé que le budget initial, mais il fait toujours appel à un taux de croissance des dépenses budgétaires de 20% annuellement. Par ailleurs, le montant total du budget est très proche du besoin de financement requis pour la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté en 2015, supposant une élasticité de la croissance agricole par rapport aux dépenses publiques à hauteur de la moyenne africaine, qui est de 30% supérieure à celle qui a été estimée pour le Bénin. Par conséquent, il sera impératif de veiller sur les capacités de mobilisation financières et de planification et d'exécution

technique du PNIA.

- c) L'absence de données n'a pas permis d'évaluer les enjeux concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il est essentiel que les dispositions nécessaires soient prises pour mettre à jour régulièrement les données de l'enquête de base des ménages qui ont été utilisées lors de l'analyse pré-compact de nature à faciliter le suivi de la pauvreté et les effets en terme de sécurité alimentaires et nutritionnelle du PNIA.

Composante 3: Adoption des bonnes pratiques dans les éléments majeurs du programme

Viabilité technique des programmes majeurs

C3.1 Pillar 1

C3.1.1 Gestion durable des terres :

- ✓ Le plan est axé sur le développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche dans une approche filière. Le plan met l'accent sur la promotion des intrants améliorés accessibles, la mécanisation et l'aménagement agricole ainsi que l'élevage et la pêche.

Cependant :

- Les actions spécifiques de gestion durable des terres, notamment l'accroissement des surfaces cultivables suite à la récupération des terres dégradées, n'apparaissent pas dans le plan ;
- L'accent est mis essentiellement sur l'utilisation des intrants pour améliorer les terres ;
- Les activités programmées sur l'élevage et la pêche portent essentiellement sur la promotion des filières en terme d'accroissement du niveau de production, de facilitation de l'accès des produits aux marchés etc., mais il n'existe pas d'activités liées au développement des ressources de base, telles l'amélioration des pâturages, des points d'eau le long des parcours etc. ;
- Le Bénin étant un pays d'accueil du cheptel transhumant des pays du Sahel, il aurait été utile de prévoir des activités allant dans le sens de la gestion des flux d'animaux entrant au Bénin ;
- Sur le plan piscicole, il manque des activités de protection de la biodiversité aquatique.

Recommandations :

- a) Mettre en place des actions de CES/DRS en vue d'augmenter les surfaces cultivables à travers le traitement et la récupération des terres dégradées ;
- b) Mettre l'accent sur les activités de développement de l'agroforesterie et de lutte contre la dégradation des terres ;
- c) Prévoir des activités de renforcement des capacités en GDT
- d) Prévoir des activités de renforcement de l'environnement institutionnel ;
- e) Dans le domaine de l'élevage, prévoir des activités d'amélioration des pâturages et des conditions de vie des éleveurs, mais surtout la gestion des flux d'animaux entrant au Bénin en termes d'amélioration des relations entre les transhumants et les agriculteurs

C3.1.2 Maîtrise de l'eau

.

- ✓ Les activités liées à la maîtrise de l'eau contenues dans le plan d'investissement sont liées aux axes stratégiques 1 « Aménagement hydro-agricoles » et 2 « Aménagement pour l'aquaculture »
- ✓ 6500 ha d'aménagements hydro-agricoles prévus (maîtrise totale et petite irrigation)
- ✓ Aménagements pour l'aquaculture avec 1600 étangs piscicoles et 2190 enclos
- ✓ Le plan prévoit une étude d'impact environnemental en vue de minimiser l'impact des aménagements sur l'environnement

Il n'y a pas d'actions programmées dans le plan d'investissement portant sur la gouvernance des ressources en eau, et l'amélioration de l'environnement institutionnel de la gestion des ressources en eau. Il manque également dans le plan des actions de protection des ressources en eau

(protection des berges, lutte contre l'érosion côtière).

Recommandations :

- a) Il faut programmer des activités pour améliorer la gouvernance des ressources en eau (planification des ressources) et faciliter la mobilisation et l'accès à l'eau pour les besoins agricoles ;
- b) Développer le cadre institutionnel pour la gestion des ressources en eau ;
- c) Renforcer des capacités de gestion des ressources en eau par les populations ;
- d) Programmer des activités de lutte contre l'érosion côtière et la protection des berges.

C3.1.3 Gouvernance et administration des terres

- ✓ Le plan prévoit un axe sur le foncier « axe 8 »
- ✓ Le plan reconnaît la nécessité de régler les questions liées au foncier rural.

Il n'y a pas de programmation portant sur les questions foncières bien qu'annoncées comme axes prioritaires (point 8).

Recommandations :

- a) Développer des actions dans le domaine foncier pour garantir la réussite du programme et lever les contraintes, notamment l'appui à l'élaboration de plans fonciers ruraux dans les zones d'intervention du plan.
- b) Améliorer la politique foncière en vue de garantir les droits fonciers des populations.
- c) Prendre des mesures permettant de sécuriser les exploitations familiales face aux questions foncières émergentes comme les demandes externes de terres agricoles par des multinationales étrangères.

C3.1.4 Changements climatiques

Le plan d'investissement ne prend pas en compte les changements climatiques, bien que leurs impacts et effets négatifs aient été reconnus en tant que facteurs de risque.

Recommandations :

- a) Les éléments de risques liés aux changements climatiques soulevés dans l'évaluation des risques doivent faire l'objet de programmation en vue de leur mitigation
- b) Prendre en compte les effets des changements climatiques sur les actions de développement à travers la promotion d'une stratégie d'adaptation et de mitigation des effets des changements climatiques.

C3.1.5 Cadre de Suivi et évaluation

- ✓ Existence de mesures pour le suivi environnemental, notamment la prise en compte de l'évaluation environnementale,
- ✓ Existence de lien entre le niveau national, régional et continental à travers le ReSAKSS et son nœud national au Bénin,
- ✓ Existence d'un cadre logique des résultats avec des indicateurs de suivi.

Le Cadre logique comporte des parties vides à compléter.
Les indicateurs gagneraient à être précisés et chiffrés en vue de leur suivi correct.
Distinguer très clairement les indicateurs de suivi, d'impacts et effets.

Recommandations

- a) Finaliser le cadre logique du plan d'investissement

b) Développer un tableau de bord des indicateurs chiffrés

C3.2 Pillar 2

C3.2.1 Accès aux marchés

- ✓ On note une réelle volonté d'augmenter l'offre de produits agricoles pour une substitution aux importations et le développement des exportations agricoles. On note également une réelle volonté de développer le commerce des produits agricoles par la mise en œuvre d'une politique commerciale.
- ✓ Il y a également une bonne segmentation des marchés en fonction des produits ciblés (treize filières identifiées dont 6 à développement immédiatement).

Le rôle primordial du secteur privé et des organisations de producteurs n'apparaît pas clairement dans cette stratégie de développement de l'offre pour les marchés nationaux et l'exportation.

Recommandations :

- a) Il faut mieux définir les activités qui concourent à l'amélioration de la compétitivité des produits agricoles, notamment ceux destinés à l'exportation (ananas, anacarde, bétail – viande).
- b) Une meilleure formalisation du commerce régional, notamment en direction du Nigeria.
- c) L'Etat en plus de se focaliser sur ses missions de service public doit créer un environnement favorable pour le développement des marchés agricoles.
- d) Il faut développer une bourse nationale des produits agricoles et participer à la promotion de la bourse régionale des produits agricoles.

C3.2.2 Infrastructures pour l'accès au marché

- ✓ Plusieurs infrastructures de maîtrise de l'eau et d'aménagement hydro-agricoles sont prévues dans le plan d'investissement.

Très peu d'infrastructures sont prévues pour l'amélioration de l'accès au marché (route et piste de désenclavement des zones de production, infrastructures de stockage, de froid et de transformation).

Recommandations :

- a) Il faut adopter l'approche pôle de croissance et corridors à partir des zones à fortes potentialités.
- b) Favoriser des partenariats public-privé pour la gestion et la maintenance des infrastructures réalisées.

C3.2.3 Développement des chaînes de valeur et accès au financement

- ✓ On note une réelle volonté de relance de la production à travers l'approche filière. L'approche chaîne de valeur plus complète que l'approche filière fait défaut au niveau du plan d'investissement.

Recommandations :

- a) Développer des partenariats public-privé et favoriser les alliances privé-privé pour développer les chaînes de valeur agricoles.
- b) Il faut traiter les intrants (semences engrais, produits phytosanitaires et de médecine vétérinaire) sous l'approche chaîne de valeur à l'effet de réduire les coûts d'approvisionnement.

C3.2.4 Renforcement des capacités des acteurs

- ✓ La répartition claire des rôles et responsabilités de chaque acteur est bien affichée dans le plan d'investissement, de même que la volonté de renforcer les capacités des acteurs et la mise en place d'un mécanisme de financement durable de leurs activités.

Le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs pour leur permettre de mieux intégrer les chaînes de valeur agricole manque dans le plan.

Recommandations :

- a) Elaborer une stratégie de renforcement des acteurs à tous les niveaux et de favoriser les plateformes de dialogue public-privé (programme à élaborer).

C3.3 Pilier 3: Sécurité alimentaire et réduction de la faim

L'objectif global du plan est d'améliorer les performances de l'agriculture pour assurer de façon durable la souveraineté alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Bénin, à l'atteinte des OMD et à la réduction de la pauvreté. Elle repose sur quatre (4) programmes prioritaires : (i) le Développement de l'Agriculture ; (ii) le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture; (iv) l'Administration et Gestion du secteur.

Gestion améliorée du risque

- C3.3.1** ✓ Le plan d'investissement du Bénin prévoit la mise en place d'un système de production agricole et de gestion de l'information utiles à la prise de décision et qui permet aux différentes catégories d'acteurs du secteur agricole d'assurer un pilotage efficace de leurs activités.

Cependant, il n'existe pas un programme axé sur la prévention et la gestion des crises alimentaires afin de réduire la vulnérabilité des populations à l'insécurité alimentaire. Aussi, le plan ne dispose pas d'éléments d'appréciation sur un système de réponse à une éventuelle crise alimentaire incluant des mécanismes, des déclencheurs, des équipes/acteurs et des ressources d'urgence aux échelles nationales et communautaires.

Recommandations :

- a) Mettre en place un Système d'Alerte Précoce (SAP) opérationnel qui prend en compte les indicateurs de production, de prix, de consommation au niveau national, régional et communautaire pour l'analyse, le suivi des besoins alimentaires d'urgence en vue de prévenir d'éventuelles crises alimentaires.
- b) Le volet de prévention et de gestion des crises doit être mieux développé dans le plan d'investissement et préciser sous forme d'un cadre opératoire avec des engagements pour appuyer les éléments de gestion de risque (ex. inondation, choc de marché, et autres).

C3.3.2 Accroître la disponibilité alimentaire à travers l'amélioration de la production et l'accès aux marchés

- ✓ Des actions sont prévues pour accroître les niveaux de productions à travers les programmes de développement de filières agricoles performantes, d'élevage et de la pêche. Aussi, il est prévu dans le plan d'investissement l'amélioration de l'accès au marché des produits et denrées agricoles à travers la mise en place d'un dispositif de collecte et de diffusion des informations sur les marchés et l'amélioration du système de contrôle et de l'assurance qualité des produits pour garantir un meilleur respect des exigences du marché. La combinaison de ces deux leviers aura comme corollaire l'amélioration de la disponibilité alimentaire et l'accessibilité pour les groupes les plus vulnérables.

Cependant, les options pour améliorer l'accès au marché (physique et financier) et les opérations dans les zones où sont localisés les groupes vulnérables pour améliorer la disponibilité de la nourriture ne sont pas mises en exergue dans le document.

Recommandations:

- a) Mieux faire ressortir en termes de politique les contraintes liées à l'augmentation de la production et d'un meilleur accès au marché.

C3.3.3 Accroître les opportunités économiques des populations vulnérables

- ✓ Les actions relatives au développement des six (6) filières agricoles à savoir le maïs, le riz, l'ananas, les cultures maraîchères, les volailles, et les poissons/crevettes contribuent à améliorer la nourriture et les revenus des personnes vulnérables.

Toutefois, il n'apparaît pas dans le plan de manière explicite sur comment les aménagements hydro agricoles, d'aquacultures, l'appui en intrants pourraient impacter positivement sur le statut des ménages vulnérables en matière de sécurité alimentaire, leur résilience et la contribution à la croissance.

Recommandations :

- a) Faire ressortir clairement les contraintes environnementales, institutionnelles, et politiques qui empêchent les ménages vulnérables de se protéger efficacement et d'accroître leurs revenus.
- b) Préciser que les contraintes identifiées seront levées, si possible, au travers des interventions menées sous d'autres piliers (2 et 4)

C3.3.4 Améliorer la qualité diététique des régimes à travers la diversification alimentaire

- ✓ Le développement des filières de production agricole et animale contribuera à renforcer la diversification alimentaire. A terme, ces options et actions pourraient accroître l'accès des groupes vulnérables à la production et à une offre alimentaire diversifiées pour améliorer la consommation des micronutriments.

En revanche, le plan ne prend pas en compte les aspects nutritionnels avec les niveaux de déficiences en micronutriments parmi les groupes vulnérables (fer, vitamine A, iode) ou autres initiatives de renforcement nutritionnel surtout chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes.

Recommandations :

- a) Prendre en compte les aspects de la malnutrition en direction des couches vulnérables (chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes, etc.) avec une forte implication du secteur de la santé.
- b) Inclure de activités de fortification, transformation conditionnement alimentaire et les technologies de sécurité s'appliquant à tous les niveaux de la chaîne alimentaire en vue d'améliorer la qualité diététique chez les groupes cible.
- c) Faire ressortir les contraintes environnementales, institutionnelles et politiques de la fortification
- d) Mette en place des filets de sécurité.

C3.5 Pilier 4

Le plan stratégique de relance du secteur agricole au Bénin vise à améliorer de façon durable les performances de l'agriculture en vue de réduire la pauvreté, garantir la sécurité alimentaire pour la population et contribuer au développement économique et social du pays. Le plan national d'investissement agricole fournit un instrument opérationnel au plan stratégique et aborde deux objectifs spécifiques :

- Contribuer à la croissance et à sécurité alimentaire par la réduction de la faim et de la malnutrition de 33 à 15% ; et
- Accroître la compétitivité de l'agriculture et l'accès des produits agricoles aux marchés de 50%.

Mérites

- ✓ Le plan national d'investissement agricole est complet en soi et comporte quatre programmes principaux : l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture ; et l'administration et la gestion du secteur agricole. Il comporte huit axes stratégiques à savoir les semences de qualité disponibles et accessibles ; des intrants améliorés accessibles ; la mécanisation adaptée accessible ; le financement accessible ; l'accès aux connaissances professionnelles et l'innovation ; l'aménagement agricole opérationnel ; la sécurisation et la gestion de l'accès du foncier et les marchés accessibles.
- ✓ Chaque programme identifie les objectifs généraux et spécifiques devant être atteints et définit en termes quantitatives les objectifs à atteindre. La principale composante du Pilier IV contenue dans le plan est la diffusion des technologies améliorées en vue de l'accroissement de la productivité des programmes agricoles (maïs, riz, ananas et légumes), du développement de l'élevage, (viande de bœuf), la pêche et l'aquaculture (poisson).
- ✓ Le plan met l'accent sur la nécessité d'accroître la production des semences améliorées et propose de renforcer les liens entre les institutions de recherche et les exploitations agricoles privées d'une part et les paysans et les distributeurs privés d'autre part.
- ✓ Les autres axes du Pilier IV contenus dans ce plan sont l'amélioration des infrastructures de recherche (laboratoires), la sélection des variétés, l'amélioration des engrais et l'amélioration du matériel de transformation.
- ✓ Le plan définit en termes clairs les mesures institutionnelles qui s'imposent en vue de réaliser les objectifs et demande la participation de tous les acteurs/parties prenantes clés et le renforcement de leurs capacités. Il demande aussi l'établissement de partenariats entre le secteur privé et le secteur public et l'implication des communautés locales.

Le plan a mis l'accent sur des éléments de la diffusion des technologies en se concentrant sur les interventions qui « *font la promotion de l'accès* » aux semences de qualité, aux intrants améliorés, la terre, les marchés, etc. Cependant il n'a pas indiqué les technologies spécifiques qui seront mises au point et/ou adaptées aux conditions spécifiques du Bénin par le système national de recherche agricole. Il n'a pas non plus indiqué les mesures qui seront prises pour s'assurer que les paysans adoptent les technologies. Il repose simplement sur l'hypothèse selon laquelle les technologies sont disponibles et seront adoptées par les agriculteurs.

Bien que le plan ait mentionné que les agriculteurs seront soutenus en vue d'avoir accès aux nouvelles technologies améliorées afin d'accroître le rendement, il n'a pas défini les mesures destinées à les habiliter pour y parvenir et/ou à les impliquer dans le processus décisionnel.

Les associations de producteurs agricoles ont démontré qu'elles avaient amélioré l'accès des agriculteurs aux intrants et au financement sur le plan individuel. Le plan n'aborde pas le renforcement des capacités des organisations des producteurs agricoles existantes et des associations d'éleveurs afin de fournir davantage de services efficaces et/ou de les impliquer dans les processus décisionnels.

Pour ce qui est des associations de producteurs agricoles et des organisations de la société civile, on n'a identifié aucune intervention pour les soutenir.

Les liens que l'on doit établir entre la recherche, les services de vulgarisation et les producteurs agricoles en vue d'améliorer le développement agricoles n'ont pas été clairement définis. En effet, on n'a pas mis l'accent sur la prestation de services de vulgarisation.

Le plan n'a pas clairement indiqué comment les agriculteurs auront accès aux ressources financières dont ils ont besoin pour se procurer des intrants.

Le renforcement des capacités du personnel de recherche et de vulgarisation ainsi que des agriculteurs et de leurs organisations pour ce qui est de la formation et de l'éducation ne figure pas comme il se doit dans le plan.

Recommandations :

- a. Réduire la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire à travers l'accroissement de la productivité agricole constitue un objectif primordial du plan d'investissement agricole au Bénin. Le plan doit articuler une stratégie concrète pour accroître la productivité à travers le développement, la diffusion et l'adoption des technologies. Il doit identifier les technologies et les méthodologies les plus prometteuses nécessaires pour améliorer la productivité des cultures stratégiques (maïs, riz, légumes, ananas) qui ont été identifiées et comment elles seront diffusées et extrapolées.
- b. Le plan doit mentionner comment les capacités des systèmes de recherche et de vulgarisation seront renforcées et comment des réseaux seront créés entre la recherche, la vulgarisation et les agriculteurs dans le but tirer avantage des synergies. Il faudrait fournir une évaluation des besoins en matière de ressources humaines en vue de la mise en place d'un système de recherche et de vulgarisation efficaces.
- c. Le plan doit identifier les interventions qui s'imposent pour habiliter les organisations de producteurs agricoles et les organisations de la société privée pour qu'elles puissent, de façon efficace, fournir des services aux agriculteurs.
- d. La question de l'accès des agriculteurs au crédit agricole doit être réexaminée dans le plan. Les interventions en matière de facilitation et de mise en contact des agriculteurs avec les institutions financières doivent être insérées dans le plan.

C3.5 Questions transversales

Les questions transversales ne sont pas mentionnées dans le plan d'investissement. Par exemple les aspects liés aux changements climatiques ne sont pas pris en compte même si leurs impacts et effets négatifs sont reconnus comme facteurs de risque en agriculture.

Recommandations

- a) Il est important que le plan prenne en compte les questions transversales (exemples changement climatique, genre, politiques foncières) car elles se retrouvent dans plusieurs des programmes.
- b) Proposer comment ces questions transversales seront prises en compte dans la mise en œuvre des programmes.

C3.6 Cadre de suivi-évaluation

Le plan d'investissement prévoit de renforcer le nœud SAKSS du pays et de l'intégrer dans le système en utilisant un réseau d'institutions et d'experts chargés de la capitalisation, la diffusion et circulation de l'information afin d'informer les prises de décision.

Le cadre logique comprend certes des indicateurs, mais il n'y a pas de cibles ou des délais fixes

Recommandations :

- a) Inclure un cadre logique qui comprend des objectifs, des échéanciers et les indicateurs liés aux objectifs du programme.
- b) Afin de garantir un solide système S & E, des ressources financières et humaines doivent être allouées à la collecte de données, à la réalisation d'enquêtes, au renforcement des capacités, aux systèmes d'information de gestion, les rapports de suivi, la communication et la diffusion de l'information.
- c) Il est essentiel d'avoir un système dynamique de retour de sorte que les résultats du suivi évaluation éclairent les décisions afin que les interventions puissent être ajustées sur une base itérative (interactive ?).
- d) Le plan d'investissement peut bénéficier de méthodes d'évaluation rigoureuses telles que l'évaluation d'impact (au moyen d'essais aléatoires) afin d'évaluer, en toute transparence, les résultats d'interventions spécifiques.
- e) Le plan devrait inclure des mesures pour la collecte de données de base pour certains des

indicateurs inclus dans le cadre de S & E. Ceci permettrait de garantir bon nombre d'éléments clés pour un S & E fort.

Component 4: Alignement avec les engagements du pays

C4.1 Définition des priorités du plan d'investissement

- ✓ Dans la section 3.2, le plan d'investissement indique 5 priorités (développement de l'agriculture, accès à la mécanisation, accès aux intrants et aux semences, renforcement des connaissances professionnelles et innovatrices et renforcement de l'accès au marché pour les produits agricoles).

Cependant, l'articulation entre ces priorités et les 3 programmes proposés (administration et gestion du secteur de l'agriculture, le développement agricole, et le développement de la pêche et de pisciculture) n'est pas clairement détaillée.

Recommandations:

- a) Décrire comment les 5 priorités listées dans la section 3.2 seront articulées avec les 3 programmes et comment elles se traduiront concrètement dans la priorisation des activités (mise en œuvre accélérée, financement plus important etc.).

C4.2 Liens avec les programmes et projets en cours

- ✓ Le plan d'investissement est conforme aux Orientations Stratégiques de Développement du Bénin
 - ✓ (OSD, 2006 – 2011),
 - ✓ les Documents de Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté et
 - ✓ le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA).
 - ✓ Les OMD ont également été pris en compte dans la formulation des plans d'investissement.

Toutefois le plan d'investissement ne décrit pas explicitement les programmes existants et leur articulation.

Recommandations :

- a) Décrire toutes les activités / projets pertinentes dans le cadre du plan d'investissement afin de s'assurer qu'il n'y a pas de duplication des efforts. Ceci facilitera une meilleure articulation pour renforcer l'efficacité des actions entreprises lors de la mise en œuvre.
- b) Incorporer les programmes et activités des agences de développement dans le plan de mise en œuvre pour garantir la coordination et le bon séquençage des différentes activités. Il est également recommandé d'établir des protocoles d'entente afin de définir les rôles et responsabilités de chaque partie.

C4.3 Lien avec le programme régional de développement du secteur agricole.

Pendant que beaucoup de pays ont reconnu l'importance d'intégration régionale comme un objectif, les opportunités et les actions pour promouvoir l'intégration régionale n'ont pas été considérées.

Recommandations :

- a) Le pays doit indiquer ses attentes et ce qu'il pourrait tirer comme profit de l'intégration régionale, par ex: la coopération commerciale, technique, scientifique et technologique, l'administration des ressources, le system d'alerte précoce et de réponses urgentes
- b) Étant donné l'importance stratégique du commerce régional et d'intégration au long terme, le plan doit montrer plus explicitement, comment le pays a l'intention d'exploiter les opportunités de commerce régional et quelles activités seront mise en œuvre pour promouvoir le commerce à travers les corridors de frontière.
- c) L'analyse des avantages et des effets multiplicateurs sur la coopération régionale est nécessaire.

C4.4 Identification des enjeux politiques et étapes pour les résoudre

Le programme sur l'administration et gestion du secteur agricole comprend des objectifs liés à l'amélioration de l'environnement institutionnel, financier, légal et politique afin de créer un environnement propice au développement de la compétitivité des secteurs agricoles, pêche, aquaculture et élevage

La question des droits fonciers et le besoin pour les acteurs de définir des droits de propriété rurale en application de la loi de mars 2007 traitant du foncier est traitée à la section 3.2.1

Recommandations :

- a) Il est important de décrire l'ensemble des questions politiques en particulier en matière de foncier relevant de chacun des programmes, ainsi que le statut des dispositions légales et réglementaires et leur degré de mise en œuvre.

Component 5: Réalisme de l'Operationalisation

C5.1 Viabilité des arrangements pour la mise en œuvre

- ✓ Le cadre décrit de manière générale les principes de mise en œuvre.

Le cadre ne donne pas de détails spécifiques sur les responsables et les modes de mise en œuvre. Il n'est pas indiqué s'il y aura du personnel à temps plein affecté ou recruté pour former un secrétariat à même de coordonner au jour le jour l'exécution du programme. S'il n'y a que du personnel détaché, à temps partiel, la coordination et la mise en œuvre pourraient être compromises.

Recommandations :

- a) Il faut inclure des consultations régulières et fréquentes avec les parties prenantes à tous les niveaux pour veiller à la bonne circulation de l'information entre les décideurs, les exécutants et les bénéficiaires.

Développer un plan d'exécution détaillé décrivant les activités, le calendrier, les responsabilités de chacun, et les ressources à mobiliser pour la bonne mise en œuvre de ce plan, se basant sur le modèle de feuille de route joint en annexe 3.

C5.2 Evaluation des coûts et des budgets estimés par catégories de dépenses – dépenses récurrentes par rapport aux dépenses d'investissement : budgets publics, engagement des partenaires et financement des gaps

La présentation du plan n'est pas assez détaillée (sous composantes et filières). La base d'évaluation des coûts n'est pas précise (coût unitaire, quantité). Les coûts récurrents ne sont pas visibles (dépenses récurrentes, impact des investissements sur les coûts récurrents en phase opérationnelle).

Recommandations :

- a) Présenter le détail des activités concernées par ces rubriques ;
- b) Faire ressortir dans le plan d'investissement les éléments d'évaluation des coûts annoncés ;
- c) Pour démontrer les besoins de financement mettre le Plan d'Investissement en relief par rapport au budget récurrent actuel et l'impact des investissements prévus sur le budget récurrent dans le futur.

C5.3 Plan indicatif de financement

Les sources de financement ne sont pas présentées. Il n'y a pas assez d'informations sur le niveau

des ressources qui sont en train d'être mobilisées et le gap qui reste à être financé.

Recommandations :

- a) Présenter le plan de financement en faisant ressortir clairement les ressources propres de l'Etat des autres sources de financement et en précisant le gap qui reste à être financé.

C5.4 Indications sur la revue des dépenses publiques par secteur

Le plan ne mentionne pas la revue des dépenses publiques.

Recommandations :

- a) Compléter le document sur la base des éléments d'information figurant dans l'état des lieux surtout en ce qui concerne le taux d'exécution, taux de croissance des dépenses, des dépenses récurrentes et des contraintes identifiées de capacité d'absorption.

C5.5 Capacité de gestion des finances publiques et cadre macro économique

Le contexte général du budget national n'est pas renseigné afin de permettre d'apprécier le niveau d'effort qui a été fait (ou à faire) par rapport à l'engagement de Maputo.

Le taux de réalisation et d'évolution des budgets d'investissements précédents ne sont pas renseignés afin d'apprécier le niveau d'effort impliqué par le plan d'investissement proposé.

Les réformes organisationnelles du MAEP et des autres acteurs sont clairement identifiées comme priorités dans le document (section 11) mais ne se retrouvent pas dans les activités avec les coûts correspondants.

Recommandations :

- a) Indiquer le pourcentage du budget national qui sera affecté au financement du programme d'investissement et le contexte de gestion du budget total qui impacte sur la part des ressources affectée à la filière agricole (gestion CDMT par exemple)
- b) Faire ressortir dans le document la capacité d'absorption des ressources par rapport au taux de réalisation et le taux de croissance du budget des années précédents.
- c) Fournir plus de détails sur les actions entreprises ou envisagées au titre des réformes organisationnelles annoncées et chiffrer leurs coûts dans le budget

C5.6 Evaluation du risque

Des risques ont été identifiés mais les mesures permettant de les maîtriser n'ont pas été déterminées.

Le gouvernement a pris l'engagement de travailler au renforcement des capacités des acteurs (besoins en ressources humaines, matérielles et financières) mais n'indiquent pas clairement les actions qui seront menées à ce titre.

Recommandations :

- a) Identifier les mesures à prendre pour atténuer les risques identifiés;
- b) Développer et mettre en œuvre le plan de renforcement des capacités et intégrer les coûts y afférents.

C5.7 Analyse économique et financière

Le chapitre avec ce sous-titre (analyse économique et financière) mais qui traite surtout des aspects de performance sectorielle et macroéconomiques.

Le développement du plan ne fait pas ressortir l'utilisation des outils d'analyse économique et financière sur l'impact des investissements.

Recommandations :

- a) Accompagner le plan d'investissement d'une description sommaire des études de faisabilité et des outils de priorisation utilisés au cours de la préparation des activités d'investissement.

C5.8 Estimation des investissements à pourvoir par le secteur privé

Les investissements du secteur privé ne ressortent pas clairement.

Il est important de renforcer le rôle de l'investissement privé et d'identifier comment l'articulation avec les investissements publics proposés dans le plan permettrait d'atteindre les objectifs sectoriels

Recommandations :

- a) Dans l'approche suivi-évaluation du plan, il serait utile d'identifier les mesures spécifiques qui permettront d'accroître la capacité de retracer les investissements privés de types différents (investissement privé national incluant les petits exploitants, et étranger) afin d'évaluer l'impact des activités du plan d'investissement.

Annexe 1: Guide du PDDAA post-Compact

Annexe 2: Les 13 points de la CEDEAO après – Cotonou

Les PNIA doivent être énoncées au présent:

1. Les origines du plan d'investissement (historique)
2. Les domaines à couvrir
3. Description détaillée des programmes et de la façon dont ils se rapportent à l'ECOWAP
4. Vue d'ensemble de la stratégie d'intervention
5. Évaluation des coûts et financement
6. Analyse économique et financière
7. Stratégie de mise en œuvre
8. Synergies entre les programmes
9. Implications pour les programmes publics régionaux
10. De garanties pour le suivi
11. Evaluation institutionnelle
12. Suivi – évaluation
13. Evaluation des risques

Annexe 3: Modèle de feuille de route de post revue PDDAA

Plan National d'Investissement Agricole	Activités et repères	Point	Jun	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Commentaires et suivi
			2010	2010	2010	2010	2010	2010	2010	
<u>Composante 1: Alignement sur la vision du PDDAA, les principes et éléments de la stratégie</u>										
[Identification de la problématique]	<ul style="list-style-type: none"> [liste des actions spécifiques à entreprendre] 	[liste des responsables]	[indiquer les dates butoires]							
	<ul style="list-style-type: none"> 									
	<ul style="list-style-type: none"> 									
<u>Composante 2: Cohérence avec la croissance à long terme et les options de réduction de la pauvreté</u>										
	<ul style="list-style-type: none"> 									
	<ul style="list-style-type: none"> 									
<u>Composante 3: Adoption des meilleures pratiques et l'inclusion des principaux éléments du programme</u>										
	<ul style="list-style-type: none"> 									
	<ul style="list-style-type: none"> 									
<u>Composante 4: Alignement sur les engagements des pays</u>										
	<ul style="list-style-type: none"> 									

	•				
	•				
Composante 5: Réalisme opérationnel (comprenant le renforcement des institutions et des compétences)					
	•				
	•				
REPARTITION DES RESPONSABILITES					
Suivi Evaluation/Analyse des politiques	•				
	•				
	•				
ORGANISATION DE LA MISE EN OEUVRE					
GAFSP (Global Agriculture and Food Security Programme Multi-Donor Trust Fund)	•				
	•				
	•				
EVALUATION DES COÛTS : QUESTIONS EN SUSPENS					
Evaluation des coûts des programmes	•				
	•				
Présentation du plan de financement	•				
	•				
NOTE CONCEPTUELLE DU GAFSP					
Développement de la note conceptuelle	•				
	•				
BESOINS D'ANALYSES COMPLEMENTAIRES					

Analyse des bénéficiaires	• •				
Analys coût bénéfice	• •				
Priorisation des Programmes	• •				
Mise en cohérence avec les autres stratégies et programmes agricoles	•				
Analyse des politiques sectorielles	• •				
Evaluation d'impact environnemental (le cas échéant)	• •				
Prise en compte de la question du genre	• •				